



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-01 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 2018-09 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE POUVOIRS ADDITIONNELS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

---

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que le ***Règlement n° 2024-01 visant à modifier le Règlement n° 2018-09 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska***, adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 21 février 2024, entre en vigueur le 26 février 2024.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [Réglementation - MRC de Nicolet-Yamaska \(mrcnicolet-yamaska.qc.ca\)](https://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca/Réglementation)

Fait et donné à Nicolet, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Chantal Tardif  
Directrice générale et  
Greffière-Trésorière